

## *Règlement du concours photo*

### *« Ma Seine-Maritime en scène »*

**Article 1** – Adhésion au règlement. Toute personne qui participe au concours accepte de fait ce règlement. Concours organisé par la MASC de Tôtes. Le participant doit renvoyer la fiche d'inscription dûment complétée et signée par mail à [helena.fourdrinier@lamasc.fr](mailto:helena.fourdrinier@lamasc.fr). En l'absence de ce retour, les photos de l'auteur ne pourront concourir.

#### **Article 2** - Modalités pratiques

**THEME** : Les paysages ruraux et urbains de la Seine Maritime est le contenu central du concours. Les photos doivent illustrer ce thème. Une seule photo par personne est autorisée pour l'ensemble du concours.

**PARTICIPANTS** : Il s'agit d'un concours amateur, réservé aux adultes et enfants de plus de 14 ans ne pratiquant pas la photographie à titre professionnel. Les mineurs doivent être représentés par l'autorité parentale, indiquée dans la fiche d'inscription.

**DATE LIMITE** : Les participants peuvent envoyer leur photo à partir du 8 juillet 2024 et jusqu'au 30 août 2024 - 12h00.

**TERRITOIRE CONCERNÉ** : Les photos doivent être prises exclusivement sur le département de la Seine Maritime. Les participants doivent obtenir les autorisations des propriétaires dans la mesure où les photos sont prises à partir de parcelles privées.

**CARACTERISTIQUES PHOTOGRAPHIQUES**. Les photos ne doivent pas être retouchées. L'utilisation du téléphone est acceptée, néanmoins les photos doivent être de suffisamment bonne qualité pour être imprimé au format 105X148mm (carte postale). Il est impératif de joindre lors de l'envoi de la photo la fiche d'inscription et de nommer le fichier NOM\_PRENOM\_CONCOURS\_LAMASC (ex : DUBOIS\_LOUIS\_CONCOURS\_LAMASC). Elles peuvent être transmises par mail à ou via une clé USB

**Article 3** – Jury de sélection et remise des prix. Le jury de sélection est composé de 5 membres de la MASC. En septembre 2024, le jury sélectionnera 10 clichés correspondants à une grille d'évaluation précise (respect du thème et de la localité, qualité de la prise de vue, originalité, ...). 10 autres clichés seront ensuite sélectionnés par le jury afin de proposer le vote aux internautes et décerner un prix de l'internaute.

Du 1er prix au 3ème : à découvrir lors de la remise des prix + impression format carte postale

**Article 4** – Cession des droits d'auteur attachés aux photographies. Le participant au concours, en acceptant le présent règlement, autorise la cession à titre gratuit des droits de reproduction et de représentation afférents aux photographies objets du présent concours, en vue de leur exploitation dans les conditions prévues ci-après : les photos peuvent être utilisées dans le cadre de la communication liée au centre social sur différents supports de communication (web, réseaux sociaux, supports pédagogiques, ...). La MASC et ses partenaires s'engagent à mentionner l'auteur à l'occasion de la diffusion des photographies.

**Article 5** – Droits des personnes et des biens. Si des personnes sont présentes sur vos photos, vous devez également vous assurer qu'elles sont d'accord pour que leur image apparaisse sur les supports précités. Vous déclarez être en possession de ces autorisations. L'auteur des photos concernées est

responsable de cette validation préalable et les futurs utilisateurs des photos s'ôtent toute responsabilité en cas de litige ou de réclamation.

**Article 6** – Loi informatique et Libertés. Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, ainsi que du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD », les informations collectées pour participer au jeu-concours sont traitées exclusivement par « L'organisateur » aux seules fins de participation au présent jeu concours dans les conditions prévues au titre du présent règlement. La base légale de ce traitement de données est le consentement, les participants au jeu concours doivent par conséquent consentir au traitement de leurs données à caractère personnel via le formulaire de participation. Ces données seront conservées pendant 2 ans.

#### **Contact**

Pour toute question, contactez Héléna Fourdrinier au 02.35.34.63.75/ 07.64.42.59.42 - [helenafourdrinier@lamasc.fr](mailto:helenafourdrinier@lamasc.fr)



Fiche d'inscription au concours photos Eté 2024-

« Ma Seine-Maritime en scène »

Je soussigné(e) **NOM** : .....

**PRENOM** : .....

**MAIL** : .....

**TELEPHONE** : .....

O accepte le règlement de ce concours

O certifie être l'auteur de la photo et être amateur

O précise les éléments suivants : LIEU DE PRISE DE VUE (ou noter les coordonnées GPS) :

.....

Date de prise de vue choisie :

---

Dans le cas d'une participation par une personne mineure, remplir également la partie suivante par un responsable légal :

**NOM** :

**PRENOM** : :

O Autorise mon enfant à participer au concours photo

Fait à \_\_\_\_\_ , Le \_\_\_\_\_

Signature du participant :

Signature du responsable légal (si besoin) :